

RS5642 - SSIAP 2

CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Durée
70 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
12 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant devenir chef d'équipe de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

PRÉREQUIS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les trois ans, à l'obligation de recyclage SSIAP 2.

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC moins de 2 ans.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Posséder une attestation de l'exercice d'agent de sécurité incendie durant au moins 1607h sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Connaître et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe,
 - Manipuler des SSI,
 - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
 - Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité
 - * Manager l'équipe de sécurité
 - * Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
 - * Appliquer des consignes de sécurité
 - * Lire et manipuler des tableaux de signalisation
 - * Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
 - * Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances
 - * Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité
 - * Gérer des incidents ascenseurs
 - * Accompagner de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité
- Le candidat sera évalué sur sa capacité à :
- former les employés,
 - diriger le poste de sécurité en cas de crise,
 - rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
 - gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

PROGRAMME

- **Module 1** : Rôles et missions du chef d'équipe
- **Module 2** : Manipulation du système de sécurité incendie
- **Module 3** : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
- **Module 4** : Chef de poste central de sécurité en situation de crise

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Mises en situation d'intervention.

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- **Épreuve écrite** : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes
- **Épreuve orale** : animation d'une séquence pédagogique, durée 15 minutes
- **Épreuve pratique** : exercice de gestion du PC en situation de crise

CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

VALIDATION

- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 2 pour les candidats certifiés
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de réalisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5642/>
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>